

**COMPARAISON DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
RÉGLEMENTÉS DU DISTRIBUTEUR ET DU REVENU
REQUIS AUTORISÉ POUR L'ANNÉE 2006**

1 **1 ÉTATS FINANCIERS DU DISTRIBUTEUR**

2

3 Les tableaux suivants présentent la comparaison de l'état des résultats de
4 l'activité réglementée tel que présenté à la pièce HQD-2, Document 2 du présent
5 dossier, avec le revenu requis autorisé dans la décision D-2006-34 pour
6 l'exercice financier 2006.

7

- 8 • **Tableau 1** : Ce tableau présente la comparaison de l'état des résultats de
9 l'activité réglementée avec le revenu requis autorisé;
- 10 • **Tableau 2** : Ce tableau présente les explications des principaux éléments
11 d'écart entre l'état des résultats de l'activité réglementée et le revenu
12 requis autorisé.

1 **TABLEAU 1: COMPARAISON DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS RÉGLEMENTÉS**
 2 **ET DU REVENU REQUIS AUTORISÉ POUR L'ANNÉE 2006**

<i>Exercice terminé le 31 décembre 2006</i>			
	RÉSULTATS RÉGLEMENTAIRES	REVENUS REQUIS	ÉCART
REVENUS	9 858,9	10 050,4	-191,5
Ventes d'électricité	9 692,0	9 905,9	-213,9
Revenus autres que ventes d'électricité	166,9	144,5	22,4
Facturation externe émise	68,5	54,9	13,6
<i>Revenus liés à la fourniture d'électricité</i>	66,2	52,1	14,1
<i>Autres produits</i>	2,3	2,8	-0,5
Facturation interne émise	55,3	52,9	2,4
<i>Facturation interne</i>	36,2	33,3	2,9
<i>Usage interne</i>	19,1	19,6	-0,5
Récupération de coûts	39,5	33,1	6,4
Crédit d'intérêts reliés au remboursement gouvernemental	3,6	3,6	0,0
CHARGES / REVENUS REQUIS *	9 677,9	9 802,0	-124,1
Charges d'exploitation	1 151,1	1 133,7	17,4
Charges brutes directes	1 082,1	1 053,4	28,7
Charges de services partagés	371,4	377,0	-5,6
Coûts capitalisés	-336,7	-333,6	-3,1
Frais corporatifs	34,3	36,9	-2,6
Achats	7 412,3	7 564,8	-152,5
Achats d'électricité	5 040,6	5 193,7	-153,1
<i>Fourniture patrimoniale</i>	4 516,3	4 469,1	47,2
<i>Fourniture postpatrimoniale et tarifs de gestion de la consommation</i>	524,3	724,6	-200,3
Service de transport	2 313,0	2 313,0	0,0
Achats de combustible	58,7	58,1	0,6
Autres charges	666,3	660,6	5,7
Amortissement	569,8	561,2	8,6
Taxes	96,5	99,4	-2,9
Frais financiers / Coût du capital emprunté	448,2	442,9	5,3
BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	181,0	248,4	-67,4

* Revenus requis excluant le coût des capitaux propres lequel correspond au bénéfice net réglementé.

	RÉEL	AUTORISÉ R-3579-2005 D-2006-34	ÉCART
BASE DE TARIFICATION (moyenne 13 soldes)	8 874,5	8 919,1	-44,6
REVENU REQUIS AUTORISÉ		10 050,4	

3
4
5
6

1

TABLEAU 2: EXPLICATION DES ÉCARTS

REVENUS		192 D	
Ventes d'électricité		214 D	
Effet température		242 D	
Nivellement de température		118 F	
Demande plus forte que prévue		150 D	
Effet prix dû à la variation du prix de l'aluminium et du taux de change sur les ventes des contrats particuliers		50 F	
Revenus autres que ventes d'électricité		22 F	
Facturation externe émise		14 F	
Effet favorable essentiellement dû à la précision plus accrue du calcul des frais d'administration suite à l'implantation partielle du système SIC.		14 F	
Facturation interne émise		2 F	
Récupération de coûts		6 F	
CHARGES / REVENUS REQUIS		125 F	
Charges d'exploitation		17 D	
Charges brutes directes		29 D	
Selon les principales hypothèses actuarielles utilisées, le coût constaté au titre des prestations constituées pour l'exercice 2006 a été de 95 M\$ pour le Distributeur alors qu'une charge de 75 M\$ avait été prévu dans la cause R-3579-2005 pour la même année.		20 D	
Temps supplémentaire : Plusieurs pannes majeures liées à des événements climatiques extrêmes sont survenus en 2006.		23 D	
Effort de réduction des charges relatives aux achats externes et au niveau des stocks		9 F	
Charges de services partagés		6 F	
Coûts capitalisés		3 F	
Frais corporatifs		3 F	
Achats		153 F	
Achats d'électricité		153 F	
Effet favorable lié principalement à la diminution de la demande des ventes d'électricité		526 F	
Effet prix dû à la variation du prix de l'aluminium et du taux de change sur les ventes aux contrats particuliers		50 D	
Pass-on pour les achats d'électricité post-patrimoniaux		262 D	
Effet volume et prix sur les achats d'électricité		460 D	
Effet revenu unitaire		198 F	
Ajustement de l'effet revenu unitaire du pass-on 2005 suite à l'ajustement des ventes de 2005 pour le livré-facturé		6 D	
Autres charges		6 D	
Amortissement		9 D	
Révisions de durée de vie non prévues lors de l'évaluation de la charge d'amortissement présentée dans la cause R-3579-2005		20 D	
Niveau des mises en exploitation inférieur à celui prévu dans la cause R-3579-2005		9 F	
Taxes		3 F	
Coût du capital		5 D	
Le taux de la dette réel plus élevé que prévu a été compensé par une base de tarification plus faible que prévue.			
	<i>Approuvé par la Régie</i>	<i>Réel</i>	<i>Impact</i>
Taux de la dette 2006	7,64 %	7,77 %	7,5 M\$
Base de tarification (moyenne 2006)	8 919,1 M\$	8 874,5 M\$	(2,2) M\$
ÉCART SUR LE BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ		67 D	

2